RCS : CHARTRES
Code greffe : 2801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00464
Numéro SIREN : 479 310 625
Nom ou dénomination : "ABG CONCEPT"

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2014 sous le numéro de dépôt 708

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHARTRES

CS 40229 - 22 Boulevard Chasles
28008 CHARTRES Cedex
Tél : 02.37.84.00.25 - Fax : 02.37.84.02.75
INTERNET :www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

FITECO

4 ALLEE PROMETHEE
LES PROPYLEES II
28000 CHARTRES

V/REF : Valérie MONETA
N/REF : 2004 B 464 / 2014-A-708

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CHARTRES certifie qu'il a reçu le 20/02/2014, les actes suivants :

Rapport du commissaire aux comptes relatif à la transformation en date du 13/02/2014
- Changement de forme juridique - SARL en SAS

Concernant la société

"ABG CONCEPT"
Société à responsabilité limitée
2 rue Sainte-Radegonde
28200 Lanneray

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-708 le 20/02/2014

R.C.S. CHARTRES 479 310 625 (2004 B 464)

Fait à CHARTRES le 20/02/2014,

LE GREFFIER



SARL ABG CONCEPT

Capital : 7 500 Euros
Siège social : 2 Rue Sainte Radegonde
28 200 LANNERAY
N° SIRET : 479 310 625 000 21

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES A LA TRANSFORMATION DE LA SARL ABG CONCEPT EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

ADH *Audit*

MAZARS

ADH Experts
8 rue Claude Bernard
28 000 Chartres
Tel : 02 37 25 15 15
Fax : 02 37 34 36 51

SAS d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.
Capital 2 282 630 €.

www.adhexperts.fr

SAFREC
153 rue Franche Comte - Olivet
45 000 Orléans
Tel : 02 38 76 06 00
Fax : 02 38 63 04 50

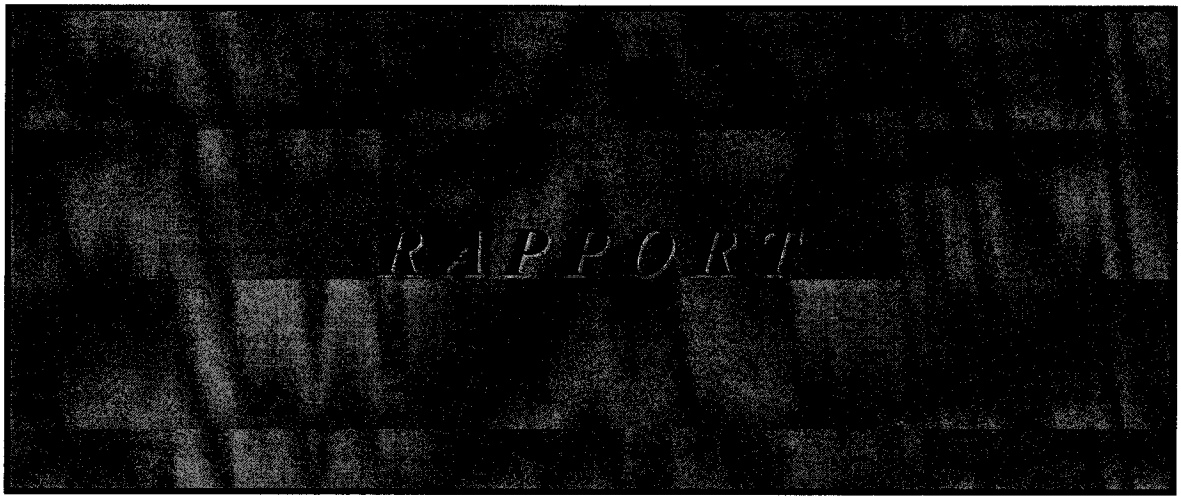
SAS d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.
Capital 600 000 €.

http://www.safrec.experts-comptables.fr

ADH Audit
128 Boulevard Saint Germain
75 006 Paris
Tel : 02 37 25 15 15
Fax : 02 37 34 36 51

SAS d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.
Capital 49 350 €.

www.adhexperts.fr


RAPPORT

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L 224-3 du Code de Commerce, par décision des associés en date du 1er février 2014, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Par ailleurs, en exécution de la mission qui nous a été confiée par la même assemblée, et en application de l'article L. 223-43, al. 3 du Code de Commerce, nous avons établi ce rapport sur la situation de votre société.

Nous avons l'honneur de vous présenter ci-dessous nos deux rapports.

I - RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL ABG CONCEPT EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Nous avons effectué nos travaux sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. La doctrine professionnelle requière la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des évènements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Nous n'avons pas relevé d'avantages particuliers pouvant exister au profit des associés.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social, soit 7 500 Euros.

II - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANFORMATION DE LA SARL ABG CONCEPT EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Nous avons effectué nos travaux sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. La doctrine professionnelle requière la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Nous vous rappelons :

- Que votre société a, sous la forme de S.A.R.L., presque dix années d'existence.
- Que le capital de la SARL ABG CONCEPT s'élève actuellement à 7 500 Euros.
- Que le montant des capitaux propres de la société s'établissait à une valeur supérieure au montant du capital social en date du 30 juin 2013, date de clôture des derniers comptes annuels.

La synthèse de notre analyse de la situation de la société, est la suivante :

En terme d'activité, le chiffre d'affaires annuel entre 2012 et 2013 a diminué de près de 21 % mais la marge a quant à elle bien augmenté passant de 49,41 % à 55,42 % et faisant ressortir un résultat net positif équivalent à celui du 30 juin2012.
Pour l'activité de la fin du semestre 2013, nous nous sommes assurés qu'elle s'est déroulée normalement.

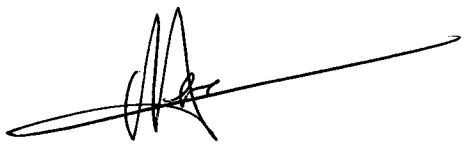
Nous nous sommes également assurés qu'aucun élément de nature à remettre en cause de façon significative la situation nette de la société acquise depuis le 30 juin 2013 n'est intervenu.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Chartres, le 13 Février 2014

Pour la SAS A.D.H. AUDIT

Emmanuel NEVEU



Commissaire à la Transformation et aux Comptes